

Le 2-9-1831, il atteignit de justesse (96 des 186 voix valables) le minimum requis pour entrer comme député du même arrondissement à la Chambre des Représentants où il siégea jusqu'en 1848. (En 1845 il obtint 235 voix des 243 votants sur 554 inscrits.) Elu le 23-5-1833 simultanément député de Grevenmacher (118 des 229 votants sur 505 inscrits) et de Virton (166 voix des 191 votants sur 509 inscrits) il opta pour cette dernière circonscription (6bis).

Le 7-4-1822, il se fit admettre à la Loge de Luxembourg où il connut Const. Jos. Ant. Pescatore (v. fasc. II) qui, de 1826 à 1839, alternait à la présidence avec J. B. Gellé (v. sa biographie par Fr. Rosenstiel au fasc. VI) (7).

La Révolution de 1830, non seulement devait séparer au point de vue politique les francs-maçons Pescatore, Gellé, de la Fontaine et Schrobilgen de leurs « frères » d'Huart, Nothomb, Thorn, Tschoffen, Hanno — mais Edouard d'Huart et Pescatore devaient aussi s'affronter au cours d'un événement qui réussit à inquiéter bien des chancelleries.

Le gouverneur résidant à Arlon, J.-B. Thorn, ayant été « kidnappé » en avril 1832 et conduit à Luxembourg, dans le dessein de forcer l'élargissement des « Amis de l'Ordre légal » faits prisonniers lors de l'échauffourée d'Ettebrück, les Belges n'avaient de cesse qu'ils n'eussent, eux aussi, un otage de marque, étant donné que les membres de la « bande Tornaco » avaient été acquittés entre-temps par la Cour de Namur. La victime fut C. Jos. Ant. Pescatore, membre de la Commission de gouvernement et qui se proposait de se rendre en Hollande via Trèves.

Appréhendé le 19-10-1832 à Senningen par deux gendarmes belges, Pescatore fut conduit d'abord devant le juge de paix à Berg (8). « Relâché sur sa parole d'honneur qu'il se représenterait si sa relaxation n'était pas approuvée en haut lieu » (9), il fut de nouveau arrêté, cette fois-ci, sur ordre du commissaire de district Edouard d'Huart, qui lui indiqua son intention de négocier son échange contre J.-B. Thorn. Officiellement, le réquisitoire du commissaire de district parlait de « représailles » (10). Au lieu de hâter la libération du gouverneur d'Arlon, l'action d'Edouard d'Huart — qui, soulignons le fait, avait agi de sa propre initiative — le retarda et appela sur le plan la Diète germanique (11). Ce n'est qu'après que les deux prisonniers eurent été échangés, qu'au cours des années les dissentiments politiques s'évaporèrent. Et l'on verra — comme si de rien n'eût été — continuer à figurer sur la liste des membres de la Loge de Luxembourg, d'un côté les anciens orangistes dont Pescatore, de l'autre côté — il est vrai comme associés libres — leurs anciens antagonistes d'Huart, Tschoffen, Hanno, Nothomb, etc. (J.-B. Thorn était décédé en 1841.)

Le 4-8-1834, Edouard d'Huart entra comme ministre des Finances libéral dans le cabinet présidé par de Theux et auquel appartenaient entre autres de Meulenaere (Affaires étrangères), Rogier (Intérieur), le professeur Antoine Ernst (Justice) et de Merode. Ils furent rejoints respectivement en 1836 et 1837 par